



GS CHASSE BASKET

REGLEMENT INTERIEUR



- 1) Chaque licencié doit arriver à l'heure aux rendez-vous des matchs, et environs 15 mn avant le début des entraînements (pour avoir le temps de se changer et débiter l'entraînement à l'heure)
En cas de retard ou d'absence (qui doivent rester exceptionnels), prévenir la personne responsable
- 2) Chaque licencié doit respecter les consignes de l'entraîneur, donner le meilleur de lui-même pour progresser, avoir une attitude et une tenue adaptées à la pratique sportive (en particulier, porter des chaussures de sport propres et se munir d'une gourde personnelle)
- 3) Il est interdit de rester dans le gymnase pendant un entraînement autre que celui de son équipe sauf avec l'accord de la personne en charge de l'entraînement en question
- 4) Aucun « 2 roues » ne doit être entreposé dans le gymnase
- 5) Il est strictement interdit de se pendre aux panneaux latéraux
- 6) Chaque licencié doit respecter les locaux (gymnase, vestiaires, buvette) et le matériel, et ranger celui-ci avec l'entraîneur après chaque utilisation. En déplacement, chaque licencié respecte les installations du club adverse et laisse les locaux propres
- 7) Chaque licencié doit respecter ses entraîneurs, ses coéquipiers, les arbitres, les adversaires, les spectateurs, les bénévoles et dirigeants du club. Le jeu prime sur l'enjeu, le fair-play prime sur la compétition
- 8) Tout licencié, à qui la FFBB ou ses instances (ligue régionale, comités départementaux) aura infligé nommément une sanction financière, ou qui sera reconnu par la Commission de Discipline du club comme étant à l'origine d'événements ayant engendré une sanction financière à l'encontre du GSCB, doit payer lui-même cette sanction financière
- 9) Toute personne, non licencié ou ancien licencié, n'a pas le droit de participer aux entraînements du club
- 10) Les tenues de match (shorts et maillots) sont prêtées par le club. Chaque joueur s'engage à rendre sa tenue complète après chaque compétition. Chaque joueur s'engage à laver à tour de rôle, l'ensemble des tenues de son équipe
- 11) Après chaque match, il est de bon ton de partager un moment de convivialité à la buvette. Chaque joueur s'engage à apporter à tour de rôle, un goûter pour son équipe et l'équipe adverse
- 12) Il ne peut y avoir de match sans arbitre ni table de marque. Chaque joueur sera désigné à l'arbitrage et/ou à la table de marque plusieurs fois dans la saison. En cas d'indisponibilité (ce qui doit rester exceptionnel), il devra trouver son remplaçant et informer le responsable
- 13) Tout manquement au présent règlement pourra conduire le GSCB à réunir sa Commission de Discipline. Celle-ci est autonome et peut décider de sanctionner le licencié fautif, sportivement (match de suspension), financièrement (répercussion au licencié d'une amende infligée au club) ou administrativement (non renouvellement de licence)
- 14) Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute licence ou adhésion, conformément aux directives du Comité du Rhône de basket, parues dans son bulletin officiel du 23/01/1997, texte officiel stipulant que :
 - Les clubs n'hésitent pas à écarter les brebis galeuses qui leur provoquent des ennuis
 - Les joueurs à problème ne reprennent pas de licence

Mis à jour lors du Conseil d'Administration du 09 mai 2020